



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 14 mars 2024.

Etaient présents (30) :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Danielle HERBAIN, Christine SITJA, et MM Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alain LLAURENSY, Alexandre REYNAL.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Anne-Marie GRAVE, Jocelyne RIBUIGENT, et MM Jérôme MOLAS, David PLANAS, Jean-Louis VIRGILI, André XIFFRE.
- Conseiller de Corsavy : M. Antoine CHRYSOSTOME
- Conseiller de Coustouges : -
- Conseiller de La Bastide : M. Daniel BAUX.
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES,
- Conseiller de Montbolo : MME Marie-José MACABIES.
- Conseiller de Montferrer : -
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MME Jeanne MAISON, MM Claude FERRER et Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN, et MM Yves BENASSIS et Louis CASEILLES.
- Conseiller de Saint Marsal : M. Guy METIVIER.
- Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLA.
- Conseiller de Taulis : MME Martine MAUGUIN.

Absents excusés (1) M. Jean-Marie GOURGUES.

Pouvoirs (4) : MMES Catherine BARNEDES (procuration à Jérôme MOLAS), Magali YOVANOVITH (procuration à Danielle HERBAIN) et MM Michel ANRIGO (procuration à Claude FERRER), Jean-Marie CORCOY (procuration à Jean-Louis VIRGILI),

Soit 30 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

Mme Marie-José MACABIES est élue secrétaire de séance.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE : Approbation de la signature par la Communauté de Communes du Haut Vallespir, en tant que titulaire, de deux Marchés Publics après consultation lancée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - Séjours Service National Universel (SNU) au Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Centre Sud Canigó – Sports et Pleine Nature est géré par la Communauté de Communes du Haut Vallespir dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial, en régie sans personnalité morale.

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a lancé une consultation de type Marché Public à procédure formalisée en vue de l'organisation des séjours du Service National Universel (SNU).

L'objet de cette consultation rentrant parfaitement dans le champ d'activité du Centre Sud Canigó – Sports et Pleine Nature (hébergement, équipement, restauration), la responsable du

Centre a élaboré et déposé deux offres, pour les lots n° 6 et 7 correspondants à deux séjours de SNU hors vacances scolaires.

A l'issue de la procédure, l'offre de la Communauté de Communes du Haut Vallespir a été retenue pour chacun de ces deux lots.

En conséquence, le Président a été appelé à signer l'acte d'engagement correspondant aux deux lots suscités.

Compte tenu du calendrier de procédure de consultation mise en œuvre par le Ministère, le Président a signé l'acte d'engagement le 24 janvier 2024.

Cependant, la conclusion par la Communauté de Communes du Haut Vallespir de ces deux Marchés Publics, en tant que titulaire, relève de la compétence du Conseil Communautaire.

Il est donc nécessaire que le Conseil Communautaire les approuve *a posteriori* en vue de la régularisation de la signature du Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

Votes pour : 34 dont 4 pouvoirs

Votes contre : 0

Abstentions : 0

VU la consultation mise en œuvre par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports en vue de l'organisation de séjours du Service National Universel ;

VU les offres déposées par la Communauté de Communes du Haut Vallespir (régie du Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature) ;

VU l'acte d'engagement signé par le Président le 24 janvier 2024 ;

- **APPROUVE** la conclusion par la Communauté de Communes du Haut Vallespir, en qualité de titulaire, des deux Marchés Publics suivants avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ayant pour objet l'organisation de séjours du Service National Universel (SNU) :
 - Lot n° 6 : Prestation d'accueil et d'encadrement de jeunes en séjour de cohésion SNU avec hébergement en pension complète pour la session du 11 au 23 mars 2024 pour la Région Académie Occitanie.
 - Lot n° 7 : Prestation d'accueil et d'encadrement de jeunes en séjour de cohésion SNU avec hébergement en pension complète pour la session du 25 mars au 6 avril 2024 pour la Région Académie Occitanie.
- **AUTORISE** le Président, *a posteriori*, à signer l'acte d'engagement correspondant ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

Certifié exécutoire après :

Transmission en Préfecture le :

Publié sur le site internet :

Fait à Arles sur Tech, le 20 mars 2024,

La secrétaire de séance

Marie-José MACABIES

Le Président

Claude FERRER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.